

SECTION 02

Note.

1.- Dans la présente Section, l'expression agglomérés sous forme de pellets désigne les produits présentés sous forme de cylindres, boulettes, etc. agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids.

CHAPITRE 13

GOMMES, RESINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VEGETAUX

Note.

1.- Le n° 13.02 comprend notamment l'extrait de réglisse, l'extrait de pyrèthre, l'extrait de houblon, l'extrait d'aloès et l'opium.

En sont, par contre, exclus :

- a) les extraits de réglisse contenant plus de 10 % en poids de saccharose ou présentés comme sucreries (n° 17.04);
- b) les extraits de malt (n° 19.01);
- c) les extraits de café, de thé ou de maté (n° 21.01);
- d) les sucres et extraits végétaux constituant des boissons alcooliques (Chapitre 22);
- e) le camphre naturel et la glycyrrhizine et les autres produits des n°s 29.14 ou 29.38;
- f) les concentrés de paille de pavot contenant au moins 50 % en poids d'alcaloïdes (n° 29.39);
- g) les médicaments des n°s 30.03 ou 30.04 et les réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins (n° 30.06);
- h) les extraits tannants ou tinctoriaux (n°s 32.01 ou 32.03);
- ij) les huiles essentielles, liquides ou concrètes, les résinoïdes et les oléorésines d'extraction, ainsi que les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles et les préparations à base de substances odoriférantes des types utilisés pour la fabrication de boissons (Chapitre 33);
- k) le caoutchouc naturel, le balata, la gutta-percha, le guayule, le chicle et les gommes naturelles analogues (n° 40.01).

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
13.01	GOMME LAQUE; GOMMES, RESINES, GOMMES-RESINES ET BAUMES, NATURELS											
1301.2000.00	- Gomme arabique	QA	5		18							
1301.9000.00	- Autres	QA	5		18							
13.02	SUCS ET EXTRAITS VEGETAUX; MATIERES PECTIQUES, PECTINATES ET PECTATES;											
1302.1100.00	-- Opium	QA	5		18							
1302.1200.00	-- De réglisse	QA	5		18							
1302.1300.00	-- De houblon	QA	5		18							
1302.1900.00	-- Autres	QA	5		18							
1302.2000.00	- Matières pectiques, pectinates et pectates	QA	5		18							
1302.3100.00	-- Agar-agar	QA	5		18							
1302.3200.00	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés	QA	5		18							
1302.3900.00	-- Autres	QA	5		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.